

# DEC 17/2013

ASSEMBLÉE NATIONALE

QUATORZIÈME LÉGISLATURE

SÉNAT

SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2012-2013

---

---

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale  
le 11 juillet 2013

---

---

Enregistré à la Présidence du Sénat  
le 11 juillet 2013

## TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION

PAR LE GOUVERNEMENT,

À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT.

**Virement de crédits** n° DEC 17/2013 - Section III - Commission du budget  
général 2013





**CONSEIL DE  
L'UNION EUROPÉENNE**

**Bruxelles, le 5 juillet 2013  
(OR. en)**

**11825/13**

**FIN 393**

**NOTE DE TRANSMISSION**

---

Origine:	M. Janusz LEWANDOWSKI, membre de la Commission européenne
Date de réception:	5 juillet 2013
Destinataire:	M. Brian HAYES, président du Conseil de l'Union européenne
Objet:	Virement de crédits no DEC 17/2013 - Section III - Commission - du budget général 2013

---

Les délégations trouveront ci-joint le document de la Commission - DEC 17/2013.

p.j.: DEC 17/2013



# COMMISSION EUROPÉENNE

BRUXELLES, LE 01/07/2013

BUDGET GÉNÉRAL - EXERCICE 2013  
SECTION III - COMMISSION TITRES 18, 40

## VIREMENT DE CRÉDITS N° DEC 17/2013

---

EN EUROS

### ORIGINE DES CRÉDITS

**DU CHAPITRE** - 4002 Réserves pour les interventions financières

ARTICLE - 40 02 41 Crédits dissociés

CE	- 97 800 000
CP	- 58 221 400

### DESTINATION DES CRÉDITS

**AU CHAPITRE** - 1802 Solidarité - Frontières extérieures, retour, politique des visas et libre circulation des personnes

ARTICLE - 18 02 05 Système d'information sur les visas (VIS)

CE	1 750 000
CP	5 471 400

ARTICLE - 18 02 06 Fonds pour les frontières extérieures

CE	83 000 000
CP	44 200 000

**AU CHAPITRE** - 1805 Sécurité et protection des libertés

ARTICLE - 18 05 08 Prévention, préparation et gestion des conséquences en matière de terrorisme

CE	2 420 000
CP	1 550 000

ARTICLE - 18 05 09 Prévenir et combattre la criminalité

CE	10 630 000
CP	7 000 000

## Justification en vue de la levée des réserves concernant quatre lignes budgétaires relatives à Schengen

Le Parlement européen a placé dans la réserve une partie des crédits prévus en 2013 pour les lignes suivantes:

- Système d'information sur les visas (18 02 05),
- Fonds pour les frontières extérieures (18 02 06),
- Prévention, préparation et gestion des conséquences en matière de terrorisme (18 05 08) et
- Prévenir et combattre la criminalité (18 05 09),

en posant comme condition que ces crédits seraient débloqués *«une fois que le Parlement européen et le Conseil seront parvenus à une solution satisfaisante en ce qui concerne la gouvernance de Schengen»*.

Le 29 mai 2013, lors du trilogue final sur le paquet «Gouvernance de Schengen», les colégislateurs ont dégagé un accord englobant le mécanisme d'évaluation de Schengen (SchEval) et le code frontières Schengen (CFS). Les textes approuvés sont largement fondés sur le compromis avalisé par le Coreper le 24 mai 2013. La clause passerelle figurant dans le code frontières Schengen a été insérée pour garantir la consultation du Parlement européen sur toute modification future du règlement portant création du mécanisme d'évaluation de Schengen.

Tout en rappelant l'historique complexe de ce dossier, avec ses importantes implications interinstitutionnelles, les colégislateurs et la Commission ont salué l'accord comme une amélioration considérable de la structure de gouvernance dans l'espace Schengen.

L'adoption du rapport Weber (code frontières Schengen) et du rapport Coelho (mécanisme d'évaluation de Schengen) a été votée par le Parlement européen réuni en séance plénière le 12 juin 2013. Le paquet «Gouvernance de Schengen» devrait ainsi être formellement adopté par le Conseil à l'automne.

En conclusion, considérant que la condition posée pour le déblocage des crédits de la réserve a été pleinement remplie, la Commission demande que des montants de 97,8 millions d'EUR en engagements et de 58,22 millions d'EUR en paiements soient virés de la ligne 40 02 41 vers les lignes suivantes:

- 18 02 05 – Système d'information sur les visas (VIS): 1,75 million d'EUR en engagements et 5,47 millions d'EUR en paiements;
- 18 02 06 – Fonds pour les frontières extérieures: 83 millions d'EUR en engagements et 44,2 millions d'EUR en paiements;
- 18 05 08 – Prévention, préparation et gestion des conséquences en matière de terrorisme (CIPS): 2,42 millions d'EUR en engagements et 1,55 million d'EUR en paiements;
- 18 05 09 – Prévenir et combattre la criminalité (ISEC): 10,63 millions d'EUR en engagements et 7 millions d'EUR en paiements.

## I. RENFORCEMENT

### I.A

#### a) Intitulé de la ligne

##### **18 02 05 - Système d'information sur les visas (VIS)**

#### b) Données chiffrées à la date du 15/06/2013

	<b>CE</b>	<b>CP</b>
1A. Crédits de l'exercice (budget initial + BR)	7 000 000	21 568 782
1B. Crédits de l'exercice (AELE)	0	0
2. Virements	0	0
	<hr/>	<hr/>
3. Crédits définitifs de l'exercice (1A+1B+2)	7 000 000	21 568 782
4. Exécution des crédits définitifs de l'exercice	0	13 195 487
	<hr/>	<hr/>
<b>5. Crédits inutilisés/disponibles (3-4)</b>	<b>7 000 000</b>	<b>8 373 295</b>
<b>6. Besoins jusqu'à la fin de l'exercice</b>	<b>8 750 000</b>	<b>13 844 695</b>
<b>7. Renforcement proposé</b>	<b>1 750 000</b>	<b>5 471 400</b>
8. Pourcentage du renforcement par rapport aux crédits de l'exercice (7/1A)	25,00 %	25,37 %
9. Pourcentage des renforcements cumulés en application de l'article 26 §1 b et c du règlement financier, calculé selon l'article 14 des règles d'application par rapport aux crédits définitifs de l'exercice	n/a	n/a

#### c) Recettes provenant de recouvrement reportées (C5)

	<b>CE</b>	<b>CP</b>
1. Crédits disponibles en début d'année	2 587 171	3 081 278
2. Crédits disponibles à la date du 15/06/2013	2 564 386	0
3. Taux d'exécution $[(1-2)/1]$	0,88 %	100,00 %

#### d) Justification détaillée du renforcement

Voir introduction.

**I.B**a) Intitulé de la ligne**18 02 06 - Fonds pour les frontières extérieures**b) Données chiffrées à la date du 15/06/2013

	<b>CE</b>	<b>CP</b>
1A. Crédits de l'exercice (budget initial + BR)	332 000 000	174 240 625
1B. Crédits de l'exercice (AELE)	0	0
2. Virements	0	-20 000 000
<hr/>		
3. Crédits définitifs de l'exercice (1A+1B+2)	332 000 000	154 240 625
4. Exécution des crédits définitifs de l'exercice	10 662 687	34 946 952
<hr/>		
<b>5. Crédits inutilisés/disponibles (3-4)</b>	<b>321 337 313</b>	<b>119 293 673</b>
<b>6. Besoins jusqu'à la fin de l'exercice</b>	<b>404 337 313</b>	<b>163 493 673</b>
<b>7. Renforcement proposé</b>	<b>83 000 000</b>	<b>44 200 000</b>
8. Pourcentage du renforcement par rapport aux crédits de l'exercice (7/1A)	25,00 %	25,37 %
9. Pourcentage des renforcements cumulés en application de l'article 26 §1 b et c du règlement financier, calculé selon l'article 14 des règles d'application par rapport aux crédits définitifs de l'exercice	n/a	n/a

c) Recettes provenant de recouvrement reportées (C5)

	<b>CE</b>	<b>CP</b>
1. Crédits disponibles en début d'année	5 625 946	408 687
2. Crédits disponibles à la date du 15/06/2013	5 625 946	0
3. Taux d'exécution $[(1-2)/1]$	0,00 %	100,00 %

d) Justification détaillée du renforcement

Voir introduction.

## I.C

### a) Intitulé de la ligne

#### 18 05 08 - Prévention, préparation et gestion des conséquences en matière de terrorisme

### b) Données chiffrées à la date du 15/06/2013

	CE	CP
1A. Crédits de l'exercice (budget initial + BR)	9 680 000	6 110 248
1B. Crédits de l'exercice (AELE)	0	0
2. Virements	0	0
	<hr/>	<hr/>
3. Crédits définitifs de l'exercice (1A+1B+2)	9 680 000	6 110 248
4. Exécution des crédits définitifs de l'exercice	9 680 000	3 587 281
	<hr/>	<hr/>
<b>5. Crédits inutilisés/disponibles (3-4)</b>	<b>0</b>	<b>2 522 967</b>
<b>6. Besoins jusqu'à la fin de l'exercice</b>	<b>2 420 000</b>	<b>4 072 967</b>
<b>7. Renforcement proposé</b>	<b>2 420 000</b>	<b>1 550 000</b>
8. Pourcentage du renforcement par rapport aux crédits de l'exercice (7/1A)	25,00 %	25,37 %
9. Pourcentage des renforcements cumulés en application de l'article 26 §1 b et c du règlement financier, calculé selon l'article 14 des règles d'application par rapport aux crédits définitifs de l'exercice	n/a	n/a

### c) Recettes provenant de recouvrement reportées (C5)

	CE	CP
1. Crédits disponibles en début d'année	89 462	88 987
2. Crédits disponibles à la date du 15/06/2013	89 462	3 506
3. Taux d'exécution [(1-2)/1]	0,00 %	96,06 %

### d) Justification détaillée du renforcement

Voir introduction.



## I.D

### a) Intitulé de la ligne

#### 18 05 09 - Prévenir et combattre la criminalité

### b) Données chiffrées à la date du 15/06/2013

	CE	CP
1A. Crédits de l'exercice (budget initial + BR)	42 520 000	27 594 669
1B. Crédits de l'exercice (AELE)	0	0
2. Virements	0	0
<hr/>		
3. Crédits définitifs de l'exercice (1A+1B+2)	42 520 000	27 594 669
4. Exécution des crédits définitifs de l'exercice	42 520 000	26 652 319
<hr/>		
<b>5. Crédits inutilisés/disponibles (3-4)</b>	<b>0</b>	<b>942 350</b>
<b>6. Besoins jusqu'à la fin de l'exercice</b>	<b>10 630 000</b>	<b>7 942 350</b>
<b>7. Renforcement proposé</b>	<b>10 630 000</b>	<b>7 000 000</b>
8. Pourcentage du renforcement par rapport aux crédits de l'exercice (7/1A)	25,00 %	25,37 %
9. Pourcentage des renforcements cumulés en application de l'article 26 §1 b et c du règlement financier, calculé selon l'article 14 des règles d'application par rapport aux crédits définitifs de l'exercice	n/a	n/a

### c) Recettes provenant de recouvrement reportées (C5)

	CE	CP
1. Crédits disponibles en début d'année	1 693 720	22 183
2. Crédits disponibles à la date du 15/06/2013	1 678 720	0
3. Taux d'exécution [(1-2)/1]	0,89 %	100,00 %

### d) Justification détaillée du renforcement

Voir introduction.

## II. PRÉLÈVEMENT

### a) Intitulé de la ligne

#### 40 02 41 - Crédits dissociés

### b) Données chiffrées à la date du 15/06/2013

	<b>CE</b>	<b>CP</b>
1A. Crédits de l'exercice (budget initial + BR)	278 891 985	188 563 836
1B. Crédits de l'exercice (AELE)	0	0
2. Virements	-49 000 000	-4 843 254
	<hr/>	<hr/>
3. Crédits définitifs de l'exercice (1A+1B+2)	229 891 985	183 720 582
4. Exécution des crédits définitifs de l'exercice	0	0
	<hr/>	<hr/>
<b>5. Crédits inutilisés/disponibles (3-4)</b>	<b>229 891 985</b>	<b>183 720 582</b>
<b>6. Besoins jusqu'à la fin de l'exercice</b>	<b>n/a</b>	<b>n/a</b>
<b>7. Prélèvement proposé</b>	<b>97 800 000</b>	<b>58 221 400</b>
8. Pourcentage du prélèvement par rapport aux crédits de l'exercice (7/1A)	35,07 %	30,88 %
9. Pourcentage des prélèvements cumulés en application de l'article 26 § 1 b et c du règlement financier, calculé selon l'article 14 des règles d'application par rapport aux crédits définitifs de l'exercice	n/a	n/a

### c) Recettes provenant de recouvrement reportées (C5)

	<b>CE</b>	<b>CP</b>
1. Crédits disponibles en début d'année	0	0
2. Crédits disponibles à la date du 15/06/2013	0	0
3. Taux d'exécution [(1-2)/1]	n/a	n/a

### d) Justification détaillée du prélèvement

Voir introduction.